

Direction générale adjointe de la Solidarité  
Sociale

Maison Départementale de l'Autonomie

**Arrêté N° 20-1351**

**Fixant à compter du 1er juillet 2020  
le tarif de l'établissement  
expérimental PHV "Les Ecureuils" à  
Grandrieu**

**LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA LOZERE**

**CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU les dispositions législatives et réglementaires du Code général des collectivités territoriales ;
- VU les dispositions législatives et réglementaires du Code de l'action sociale et des familles,
- VU le Code de la santé publique ;
- VU la loi n°2002-02 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- VU la loi n°2015-1176 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- VU l'ordonnance n°2005-1477 du 1<sup>er</sup> décembre 2005 portant diverses dispositions relatives à l'aide sociale aux établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU La délibération du Conseil départemental n°CD\_19-1095 du 20 décembre 2019, fixant le taux directeur pour les établissements relevant du secteur personnes âgées et personnes en situation de handicap ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_19-1069 du 20 décembre 2019, fixant le taux directeur pour les établissements relevant du secteur personnes âgées et personnes en situation de handicap ;
- VU les propositions budgétaires de l'établissement transmises par la personne ayant qualité de représenter l'établissement en date du 30 octobre 2019 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur général des services du département ;

## ARRETE

**Article 1** Pour l'exercice budgétaire 2020 les recettes et les dépenses prévisionnelles de l'établissement expérimental PHV Les Écureuils situé à 48 600 Grandrieu, sont acceptées comme suit :

Groupes fonctionnels	Montant en Euros	Total en Euros
<b>Groupe I</b> Dépenses afférentes à l'exploitation courante	71 145,00 €	<b>Total des dépenses</b> 427 936,00 €
<b>Groupe II</b> Dépenses afférentes au personnel	252 751,00 €	
<b>Groupe III</b> Dépenses afférentes à la structure	104 040,00 €	
<b>Groupe I</b> Produits de la tarification	427 936,00 €	<b>Total des produits</b> 427 936,00 €
<b>Groupe II</b> Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €	
<b>Groupe III</b> Produits financiers et produits non encaissables	0,00 €	

**Article 2** Le nombre de journées prévisionnelles pour l'hébergement permanent est fixé à **3 650 journées**.

**Article 3** Le prix de journée de l'établissement expérimental PHV « Les écureuils » pour l'hébergement permanent est fixé à **117,24 € à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020** et jusqu'à parution d'un nouvel arrêté.

**Article 4** Les produits de l'allocation logement ou de l'aide personnalisée au logement perçus par les résidents sont intégralement reversés au groupe II "autres produits relatifs à l'exploitation", compte 758 sur le budget de l'établissement.

**Article 5** Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent être portés devant le Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux, dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

**Article 6** Madame la Directrice Générale Adjointe de la Solidarité Sociale du département, Monsieur le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'établissement concerné, et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 048-224800011-20200618-A20\_1351-AR

**ACTE EXECUTOIRE**

Mende, le **18 JUIN 2020**

Pour la Présidente du Conseil départemental,  
La Directrice Générale Adjointe de la Solidarité  
Sociale,



Mende, le **18 JUIN 2020**

La Présidente du Conseil Départemental,



Sophie PANTEL

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 048-224800011-20200618-A20\_1351-AR

---